

Vente-privée.com accusée de tromperie sur les prix

La Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) vient de transmettre à la Procureure de la République de Bobigny les résultats de son enquête sur la société Vente-privée.com, à qui elle reproche d'avoir fait croire aux consommateurs qu'ils faisaient une excellente affaire, alors que ce n'était pas toujours le cas.

Vente-privée : des prix de référence qui ne correspondent à aucune réalité économique

Vente-privée a beau avoir beaucoup de clients contents. Mais à en croire la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF), tout n'est pourtant pas rose dans l'activité de cette entreprise.

Concrètement, que reproche donc la DGCCRF à Vente-privée ? Imaginez que sur son site, Vente-privée propose un article d'habillement avec une remise de 40%. Vous voyez le pourcentage de la remise, le prix à payer et un prix barré, dit « prix de référence ». Sauf que, selon la DGCCRF, ce prix ne correspond pas toujours à celui pratiqué par l'enseigne en question en vente directe, il est parfois « gonflé » pour rendre l'offre de Vente-privée plus attractive aux yeux des consommateurs.

Le sort de Vente-privée est désormais entre les mains de la justice

« Des pratiques déloyales consistant à annoncer des réductions de prix trompeuses construites à partir de prix de référence illusoires biaisent les choix des consommateurs et perturbent le bon fonctionnement des marchés en induisant une concurrence déloyale », fait savoir la DGCCRF. Le procès-verbal de cette enquête a donc été transmis à la Procureure de la République près le tribunal de grande instance de Bobigny. Ce sera désormais à la justice de trancher.

Pour réaliser cette enquête, la DGCCRF s'est appuyée sur ses constatations sur le site internet et sur l'analyse de documents saisis au cours de perquisitions menées en juin 2016 dans les locaux de Vente-privée.